

ANNEXE D

CHAPITRE 2 DU SYSTÈME HARMONISÉ (VERSION DE 1992)

<b>2</b>	<b>VIANDES ET ABATS COMESTIBLES</b>
<b>02.01</b>	<b>Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées.</b>
0201.10	- En carcasses ou demi-carcasses
0201.20	- Autres morceaux non désossés
0201.30	- Désossées
<b>02.02</b>	<b>Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées.</b>
0202.10	- En carcasses ou demi-carcasses
0202.20	- Autres morceaux non désossés
0202.30	- Désossées
<b>02.03</b>	<b>Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées.</b>
	- Fraîches ou réfrigérées:
0203.11	-- En carcasses ou demi-carcasses
0203.12	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
0203.19	-- Autres
	- Congelées:
0203.21	-- En carcasses ou demi-carcasses
0203.22	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
0203.29	-- Autres
<b>02.04</b>	<b>Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées.</b>
0204.10	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées
	- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées:
0204.21	-- En carcasses ou demi-carcasses
0204.22	-- En autres morceaux non désossés
0204.23	-- Désossées
0204.30	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées
	- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées:
0204.41	-- En carcasses ou demi-carcasses
0204.42	-- En autres morceaux non désossés
0204.43	-- Désossées
0204.50	- Viandes des animaux de l'espèce caprine
<b>02.05</b>	<b>Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.</b>
0205.00	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.

<b>2</b>	<b>VIANDES ET ABATS COMESTIBLES</b>
<b>02.06</b>	<b>Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés.</b>
0206.10	- De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés
	- De l'espèce bovine, congelés:
0206.21	-- Langues
0206.22	-- Foies
0206.29	-- Autres
0206.30	- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés
	- De l'espèce porcine, congelés:
0206.41	-- Foies
0206.49	-- Autres
0206.80	- Autres, frais ou réfrigérés
0206.90	- Autres, congelés
<b>02.07</b>	<b>Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05.</b>
0207.10	- Volailles non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées
	- Volailles non découpées en morceaux, congelées:
0207.21	-- Coqs et poules
0207.22	-- Dindons et dindes
0207.23	-- Canards, oies et pintades
	- Morceaux et abats de volailles (y compris les foies), frais ou réfrigérés:
0207.31	-- Foies gras d'oies ou de canards
0207.39	-- Autres
	- Morceaux et abats de volailles autres que les foies, congelés:
0207.41	-- De coqs ou de poules
0207.42	-- De dindons ou de dindes
0207.43	-- De canards, oies ou pintades
0207.50	-- Foies de volailles, congelés
<b>02.08</b>	<b>Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés.</b>
0208.10	- De lapins ou de lièvres
0208.20	- Cuisses de grenouilles
0208.90	- Autres
<b>02.09</b>	<b>Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.</b>
0209.00	Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.

<b>2</b>	<b>VIANDES ET ABATS COMESTIBLES</b>
<b>02.10</b>	<b>Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats.</b>
	- Viandes de l'espèce porcine:
0210.11	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
0210.12	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux
0210.19	-- Autres
0210.20	- Viandes de l'espèce bovine
0210.90	- Autres, y compris les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats